

Commune de Paudex

bureau du conseil communal



Procès-Verbal de la séance du conseil communal

du 26 octobre 2020 à 20h00, à la salle du conseil communal de Lutry.

La présidente

Ouvre la séance à 20 heures.

Mmes Béatrice Ternon, Liliane Enz, Patricia Khelidj, Bettina Dürrenmatt, Françoise Adam et MM Mohammed Khelidj, Luc Viand, Jean-Jacques Frauchiger, Thomas Dietler, Xavier de Landerset et Laurent Witschi sont excusés.

1.

APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS

27 conseillères et conseillers sont présents, 11 sont excusés et 4 sont absents.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2020

Mme Martin

Demande qu'à partir de « réflexion » en page 9, il soit rajouté :

Cette commission est composée des présidents des commissions gestion, finances, social et urbanisme.

Suite à la première réunion, la municipalité a lancé un appel d'offre pour choisir un architecte urbaniste qui accompagne la commune pour mieux définir les besoins communaux et les défendre.

Elle relève l'importance de ce projet, avec un besoin en logements à loyers modérés, de logements protégés, ainsi qu'une zone d'activité incluant un local communautaire.

Ce nouveau quartier devrait apporter de la mixité et être relié au centre du village.

Le PV est accepté avec les modifications.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU**La présidente**

Mentionne que certains conseillers ont exprimé des inquiétudes quant à la tenue de l'assemblée de ce soir. Annonce qu'une demande de voter de manière électronique pour la séance de ce soir, a été faite auprès du préfet. Toutefois, c'est le Conseil d'Etat qui doit se prononcer sur cette demande, et la décision ne sera pas connue avant jeudi 29 octobre, date ultérieure à notre séance.

Relève que la séance de ce soir ne peut pas être reportée, la décision sur le préavis devant être annoncée pour le 31 octobre 2020, au plus tard.

Demande à la Municipalité ainsi qu'aux conseillers d'être le plus bref possible ce soir, afin de ne pas faire traîner la séance en longueur, en raison des conditions sanitaires actuelles.

Annonce que l'ordre du jour a été modifié en raison des délais trop courts pour la remise du rapport des commissions concernant le préavis n° 07-2020. Ce préavis n° 07-2020 PGA et RPGA est repoussé à la prochaine séance, soit le lundi 30 novembre 2020.

Le syndic

Relève que le préfet a argumenté que tant que le Conseil d'Etat n'a pas annulé les réunions politiques, le conseil doit siéger.

5. COMPTE RENDU DE L'ASEL**La présidente**

Annonce que le délégué est absent ce soir.

6. COMPTE RENDU DU SDIS**M. Farinelli**

N'a rien à dire.

7. COMPTE RENDU DE L'ORPC**M. Fontannaz**

Annonce que le budget a été accepté lors de la séance du 8 octobre 2020, séance qui a duré 15 min.

8. PREAVIS N° 08 – 2020 ARRETE D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2021**M. Maillard**

Donne lecture de son rapport, que chaque conseiller a valablement reçu.

La présidente

Remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

Passe en revue le préavis et ouvre la discussion. Aucun commentaire n'est relevé.

Demande au CC de passer au vote sur le préavis tel que présenté.

1. D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2021 tel que présenté par la Municipalité et annexé au présent préavis,
2. D'autoriser la Municipalité à soumettre ledit arrêté au département en charge des relations avec les communes pour approbation et publication dans la FAO (Feuille des Avis Officiels).

26 acceptent
0 avis contraire
0 abstention

9.

COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Le syndic

Annnonce que le décompte de la facture sociale est parvenu en mains de la Municipalité. Ce décompte ouvre les voies juridiques de recours. Dès lors, Maître Bovey, avocat, a été mandaté pour contester ce décompte. Ainsi, Paudex rejoint les communes de Crans, Mies, Vaux-sur-Morges, Pully et Rolle dans cette procédure. Un crédit de CHF 10'000 a été alloué pour couvrir les frais de cette procédure. Relève que le paiement de la 4ème tranche est bloqué.

Annnonce que l'ADCV retourne sur la table des négociations, avec le Conseil d'Etat ainsi que l'UCV. Relève qu'il est tenu au secret professionnel. Toutefois, il annonce que quelqu'un exprime son mécontentement à chaque fois pour annoncer que les communes sont menacées.

Relève que CHF 1.- par habitant est versé pour soutenir l'initiative SOS commune. Toutefois, une jurisprudence est passée, mentionnant que les communes n'ont pas le droit de soutenir ce type d'initiative.

Mme Martin

Annnonce que les balades du SDEL sont annulées. Des brochures sont à disposition auprès du greffe ou sur le site internet de la commune.

M. Chaubert

Constata que le glissement de terrain à la Bernadaz n'engendre pas de risque d'écroulement de la chaussée, et qu'il n'est pas urgent de faire des travaux. Dès lors, une entreprise interviendra demain pour boucher les trous. Les réparations nécessaires seront entreprises en même temps que les rénovations prévues dans le projet Bernadaz 2.

M. Fontannaz

Intervient par rapport à l'interpellation d'un Conseiller concernant les engins bruyants. Il est constaté que sur 21 engins, 3 engins sont électriques et 18 à moteur thermique. Effectivement, les tailles haies à rallonge ont besoin d'être puissants et cette puissance ne peut pas pour

l'heure être satisfaite avec des engins électriques. Même problème pour les tronçonneuses.

10.

PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Personne ne demande la parole.

La présidente

Clôt la séance et remercie l'assemblée.

La séance est levée à 20h27.

Prochaine séance le 30 novembre 2020 à 19h00.

La Présidente

La Secrétaire

Céline Dillner-Reichen

Caroline Genovese